



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

aides de l'Etat

Question écrite n° 6040

Texte de la question

M. Denis Jacquat appelle l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur les souhaits exprimés par l'Union des corporations des patrons coiffeurs et coiffeuses de la Moselle. Elle demande notamment une suppression de toutes charges sociales à hauteur du SMIC sur tous les salaires, en contrepartie d'une suppression des différentes aides à l'emploi complexes, disparates et multiples. Il la remercie de bien vouloir lui indiquer ses intentions en la matière.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire a appelé l'attention de la ministre de l'emploi et de la solidarité sur les souhaits exprimés par l'union des corporations des patrons coiffeurs et coiffeuses de Moselle. Cette organisation souhaite la suppression de toutes charges sociales à hauteur du SMIC sur tous les salaires, en contrepartie d'une suppression des différentes aides à l'emploi. La ristourne dégressive sur les bas salaires compris entre 1, et 1,3 SMIC coûtera en 1998 plus de 40 milliards de francs au budget de l'Etat. L'extension de cette ristourne à tous les salaires et sa transformation en exonération totale des charges sociales à hauteur du SMIC, qui aurait un coût de plusieurs centaines de milliards de francs, pose un problème majeur de financement. Par ailleurs, la ministre de l'emploi et de la solidarité fait observer à l'honorable parlementaire que si les aides à l'emploi peuvent être jugées multiples, voire complexes, c'est parce qu'elles s'adressent à des demandeurs d'emploi ou à des salariés dont les situations sont elles-mêmes multiples et complexes. Elles visent en fait à rétablir entre ces citoyens une égalité de chance vis-à-vis de l'emploi que la sélectivité du marché du travail ou les difficultés des entreprises qui les employaient avaient rompue.

Données clés

Auteur : [M. Denis Jacquat](#)

Circonscription : Moselle (2^e circonscription) - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 6040

Rubrique : Emploi

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : emploi et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 10 novembre 1997, page 3903

Réponse publiée le : 29 mars 1999, page 1888